

Comité de soutien au Docteur Didier Poupardin  
correspondance : [soinspour tous@laposte.net](mailto:soinspour tous@laposte.net)

25 Novembre 2012

Madame, Monsieur, cher(e)s ami(e)s

Nous nous permettons de vous écrire parce que vous avez déjà manifesté votre soutien au combat contre les ordonnances bizonnes

Le verdict du procès des ordonnances bizonnes devant le TASS de Créteil nous a été communiqué le 17 novembre 2012. Le Dr Poupardin est condamné à payer 2514,62€ + les intérêts légaux depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2010 .

Il n'y a pas d'appel possible dans ce type de juridiction et le Dr Poupardin doit donc verser rapidement la somme de 2553€ à la CPAM 94.

Le décompte global des frais à payer (ou déjà payés) par le Dr Poupardin se décompose comme suit :

Montant des tickets modérateurs des médicaments non reconnus en ALD par l'expert	2514,62€
intérêts légaux à partir de janvier 2010	39,49€
Frais d'avocat	1600,00€
Frais de photocopies	100,00€
Envois postaux, lettres recommandées	300,00€
<b>Total</b>	<b>4554,11€</b>

Nous souhaitons que le plus possible de personnes interviennent et soient partie prenante de cette lutte qui continue contre les bizonnes lesquelles n'auront peut-être pas la vie aussi longue que certains le souhaiteraient !

**Nous vous demandons** de renvoyer **le plus vite possible (et avant d'avoir oublié de le faire)**

■ le bon de souscription ci-joint rempli et signé **avec**

■ votre chèque **OU** votre virement de :

► **5€** ◀

(Cette somme peut être minorée ou majorée à la convenance de chacun).

1<sup>o</sup>) ► Chèques à l'ordre de « Didier POUPARDIN » à adresser encore une fois le plus vite possible et en tous les cas avant le 8 janvier 2013,

**4 rue Arthur Rimbaud 94400-VITRY**

2<sup>o</sup>) ► Virement sur le compte du Crédit Mutuel

Banque	Guichet	N° de compte	Clé
10278	06142	00020152101	02

Mais votre soutien ne doit pas s'arrêter là : nous vous demandons, avant de le remplir, de dupliquer le bon de souscription et de nous aider à diffuser ce document autour de vous, à vos amis, connaissances, collègues de travail, voisins etc.

La somme de **2553€** sera remise avec tous ceux qui peuvent venir  
**le mercredi 16 janvier 2013 à 14H**  
à la CPAM du 94, 1-9 avenue du Général De Gaulle 94000 Créteil.  
(L'entrée de la CPAM 94 se situe dans la grande surface commerciale « Créteil Soleil », à côté des cinémas).

Nous vous remercions par avance et vous prions de croire en nos sentiments bien cordiaux